



AVEC CAF.FR, VOS DÉMARCHES EN LIGNE

De nombreuses demandes de prestations, de changements de situation sont accessibles directement en ligne.

Les changements de situation



Familiale

- modifier son nom d'usage
- déclarer un mariage
- déclarer une séparation
- déclarer un divorce
- déclarer une grossesse (*avec pièces justificatives*)
- déclarer une naissance
- déclarer l'arrivée d'une personne au foyer
- déclarer des changements de situation de ses enfants
- déclarer le départ du foyer de ses enfants
- informer du décès du conjoint ou d'un enfant



Professionnelle

- déclarer une prise d'activité
- déclarer une perte d'activité (*changement de moins de 6 mois*)

Adresse

- déclarer un changement d'adresse

Contact

- modifier son numéro de téléphone et/ou son adresse mail
- modifier ses coordonnées bancaires





Les téléservices



- déclaration des ressources trimestrielles de RSA ou de prime d'activité
- déclaration des ressources trimestrielle d'AAH
- demande d'aide au logement
- demande de prime d'activité
- demande de RSA
- demande de prime à la naissance
- déclaration des ressources annuelles
- étudiant : confirmation de la conservation du logement étudiant pendant l'été
- demande du complément de mode de garde de la Paje
- déclaration de scolarité pour les 16-18 ans pour bénéficier de l'ARS
- rembourser une somme trop perçue à la Caf



Les estimations



- estimer le montant de l'aide au logement
- estimer le montant du RSA
- estimer le montant de la prime d'activité
- estimer le montant de l'aide pour la prestation d'accueil du jeune enfant
- estimer le montant des allocations familiales

Les attestations de paiement



- visualiser puis imprimer une attestation de paiement ou de quotient familial
(pour un mois ou une période jusqu'à 24 mois)

Les allocataires sous tutelle (mesure accompagnement judiciaire, curatelle renforcée, tutelle, sauvegarde de justice) ne peuvent pas réaliser les téléservices.